



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séances des 18, 26 novembre
et 1^{er} décembre 2003



Étude détaillée du projet de loi n^o 19, *Loi modifiant la
Loi sur l'aide financière aux études*
(Adopté avec des amendements)



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Première séance, le mardi 18 novembre 2003

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 19, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études*. (Ordre de l'Assemblée, le 12 novembre 2003)

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission

M. Auclair (Vimont)

Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation professionnelle et technique

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Delisle (Jean-Talon)

Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'éducation

Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Autre participant :

M^e Jean Émond, Ministère de l'Éducation

La Commission se réunit à 9 h 36 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire annonce qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Reid (Orford) et Mme Marois (Taillon) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Émond de prendre la parole.

L'article 5 est adopté à la majorité des voix.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : L'article 12 est adopté.

Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté.

Article 14 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

M. le président apporte une correction de forme à l'amendement et déclare celui-ci recevable.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement et de l'article 14.

Article 15 : M. Reid (Orford) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

M. le président apporte une correction de forme à l'amendement et déclare celui-ci recevable.

Il est convenu d'étudier les articles 14 et 15 ensemble avec leur amendement respectif.

Un débat s'engage.

Article 14 (suite) : L'amendement à l'article 14 est adopté.

L'article 14 est supprimé.

Article 15 (suite) : L'amendement à l'article 15 est adopté.

L'article 15, amendé, est adopté.

Article 16 : L'article 16 est adopté.

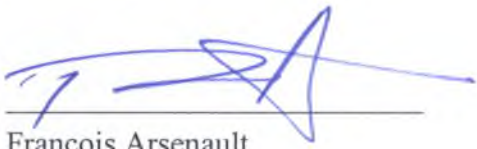
Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 19 : Après débat, l'article 19 est adopté.

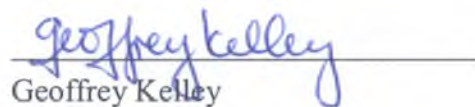
À 12 h 30, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,



François Arsenault

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

Québec, le 18 novembre 2003

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Deuxième séance, le 26 novembre 2003

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 19, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études*. (Ordre de l'Assemblée, le 12 novembre 2003)

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission

M. Auclair (Vimont)

Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation professionnelle et technique

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'éducation

Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

Mme Perreault (Chauveau)

M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Autres participants :

M. Jean Tremblay, Ministère de l'Éducation

M^e Jean Émond, Ministère de l'Éducation

La Commission se réunit à 15 h 06 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire annonce qu'il n'y a aucun remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 21 : Après débat, l'article 21 est adopté.

Article 22 : Après débat, l'article 22 est adopté.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Article 24 : Après débat, l'article 24 est adopté.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté.

Article 27 : Après débat, l'article 27 est adopté.

Article 28 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Tremblay de prendre la parole.

L'article 28 est adopté.

Article 29 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à Me Émond de prendre la parole.

L'article 29 est adopté.

Article 30 : Après débat, l'article 30 est adopté.

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté.

Article 32 : Après débat, l'article 32 est adopté.

Article 33 : Après débat, l'article 33 est adopté.

Article 34 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 34.

Article 35 : Après débat, l'article 35 est adopté.

Article 36 : Après débat, l'article 36 est adopté.

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté.

Article 34 (suite): M. Reid (Orford) propose l'amendement coté AM A (annexe II).

M. le président déclare l'amendement recevable.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Reid (Orford) de retirer l'amendement coté AM A (annexe II).

Il est convenu de suspendre de nouveau l'étude de l'article 34.

Article 38 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à Me Émond de prendre la parole.

L'article 38 est adopté.

Article 34 (suite)

M. Reid (Orford) propose l'amendement coté AM 3 (annexe I).

M. le président déclare l'amendement recevable.

L'amendement est adopté.

L'article 34, amendé, est adopté.

Article 39 : Après débat, l'article 39 est adopté.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté.

Article 41 : Après débat, l'article 41 est adopté.

Article 42 : M. Reid propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

M. le président déclare l'amendement recevable.

L'amendement à l'article 42 est adopté.

Un débat s'engage sur l'article 42 amendé.

À 17 h 57, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,



François Arsenault

Geoffrey Kelley

FA/dh

Québec, le 26 novembre 2003

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Troisième séance, le 1^{er} décembre 2003

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 19, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études*. (Ordre de l'Assemblée, le 12 novembre 2003)

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission

M. Bouchard (Mégantic-Compton) en remplacement de Mme Gaudet (Maskinongé)
Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation professionnelle et technique

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

Mme Perreault (Chauveau)

M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Mme Thériault (Anjou) en remplacement de Mme Delisle (Jean-Talon)

Autre participant :

M^{re} Jean Émond, Ministère de l'Éducation

La Commission se réunit à 11 h 20 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 42 (suite) : Il est convenu d'accorder un temps de parole de 20 minutes pour chacun des paragraphes de cet article.

Après débat, l'article 42, amendé est adopté.

Article 43 : Après débat, l'article 43 est adopté.

Article 44 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à Me Émond de prendre la parole.

À 12 h 10, M. le président suspend la séance pour une durée de 25 minutes.

Article 44 (suite) : L'article 44 est adopté à la majorité des voix.

Article 45 : Après débat, l'article 45 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte amendé du projet de loi : Le texte amendé du projet de loi est adopté.

Sur la motion de M. Reid (Orford), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

REMARQUES FINALES

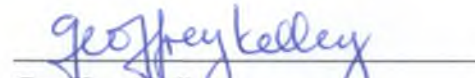
M. Reid (Orford), Mme Marois (Taillon) et M. Kelley (Jacques-Cartier) formulent des remarques finales.

À 12 h 58, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,



François Arsenault

Geoffrey Kelley

FA/dh

Québec, le 1^{er} décembre 2003

ANNEXE I

Amendements adoptés

AM 1

Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études

Projet de loi n° 19

AMENDEMENT

Article 14 :

~~Supprimer~~ l'article 14 du projet de loi ~~est~~ *supprimer*

A dév. 80
FA

AM 2

Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études

Projet de loi n° 19

AMENDEMENT

Article 15 :

~~Remplacer~~ ^{est remplacé} l'article 15 du projet de loi par le suivant :

« 15. Les articles 19 et 20 de cette loi sont abrogés. ».

a d'ordre
FA

Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études

Projet de loi n° 19

AMENDEMENT

article 34(40)

À l'article 34 du projet de loi, ajouter
à la fin de deuxième alinéa et après le
mot « règlement », les mots « , après
en avoir avisé l'étudiant ».

Adopter
FH

AM 4

Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études

Projet de loi n° 19

AMENDEMENT

Article 42 (57) :

Remplacer, dans la troisième ligne du texte anglais du paragraphe 24.1° proposé par le paragraphe 19° de l'article 42, les mots « deferment rules » par les mots « rules for repayment over time ».

A contre

FA

ANNEXE II

Amendements rejetés et retirés

Am. A

Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études

Projet de loi n° 19

AMENDEMENT

ARTICLE 34(40)

À l'article 34 du projet de loi, ajoutée,
à la fin du deuxième alinéa et après
le mot « règlement », les mots «, et
en avisé l'étudiant ».

Retiré

FA

PROJET DE LOI N° 19 **AUTEUR:** M. Pierre Reid, ministre de l'Éducation
TITRE : Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études

- Présentation le : 2003-11-04

Consultations gén. ou part. à la — le —

Dépôt du rapport de commission: —

Motion de scission le : —

Motion de report le : —

- Adoption du principe le : 2003-11-12

Étude détaillée à la CE le s 2003-11-18, 26 et 2003-12-01

- Dépôt du rapport de Commission le : 2003-12-02 AM (4)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2003-12-05

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M —

de M —

de M —

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2003-12-12 MAJ

- Sanction du projet de loi le: 2003-12-18 (2003, c. 17)

Motion de suspension des règles présentée le : —

Feuille de temps jointe sur: —

Feuille de vote jointe sur: —

Autres: —

